

Case Management préventif

Offre à l'attention des collaborateurs

Le stress professionnel, les difficultés dans la vie privée ou les problèmes financiers, tous ces facteurs peuvent tôt ou tard nuire à la santé et au bien-être.

Le Case Management préventif d'Helsana permet d'offrir aux collaborateurs concernés un soutien avant même que ne surviennent une pathologie et une incapacité de travail.

Le Case Management préventif prend en compte différents domaines de la vie : les circonstances professionnelles, les aspects liés à la santé ainsi que les conditions personnelles et financières.

1 Annonce des besoins auprès d'Helsana

Le spécialiste en ressources humaines chargé de votre cas vous explique l'offre qu'Helsana met à disposition pour un Case Management préventif. L'annonce des besoins est ensuite transmise à Helsana.

2 Prise de contact

Après réception par Helsana de l'annonce des besoins, le case manager d'Helsana compétent prendra contact avec vous par téléphone. Il vous donnera des informations détaillées sur les possibilités de soutien et la procédure à suivre. Vous convenez ensemble du premier entretien personnel et donnez votre accord écrit.

3 Analyse de la situation au moyen de StayOK

StayOK est un outil en ligne développé par Helsana qui permet d'analyser individuellement votre situation de vie actuelle. Vous répondez aux questions concernant tous les domaines de la vie avant le premier entretien personnel.



Un principe absolu : la confidentialité

Le case manager compétent d'Helsana est tenu au respect des dispositions légales en matière de protection des données. Sans votre consentement, aucune information n'est échangée avec des tiers et aucune donnée n'est enregistrée dans le dossier d'assurance.